



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
20 avril 2001
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2001

11-22 juin 2001, New York

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération et questions connexes

**Deuxième cadre de coopération avec le Tadjikistan
(2001-2003)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-3	2
I. Situation du développement dans l'optique du développement humain durable . . .	4-13	2
II. Résultats et enseignements de la coopération passée	14-26	4
III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés	27-49	7
A. Mise en place de capacités aux fins d'une gestion saine des affaires publiques	32-35	9
B. Relèvement, reconstruction et développement	36-44	10
C. Protection de l'environnement et gestion rationnelle des ressources naturelles	45-49	12
IV. Modalités de gestion	50-54	12
Annexe		
Objectifs de mobilisation des ressources pour le Tadjikistan (2001-2003).		14

Introduction

1. Conformément à la décision 93/3 du Conseil d'administration, le PNUD a commencé à opérer dans la République du Tadjikistan en décembre 1993. L'instabilité politique et sociale a fait que les activités se sont limitées dans un premier temps à l'assistance humanitaire au niveau des collectivités. Lorsque le processus de paix a été mieux assuré, ces activités ont pris peu à peu de l'ampleur et englobé la coopération pour le développement à plus long terme.

2. Le PNUD a fourni son assistance selon une formule d'affectations par pays décidées, projet par projet. Pour tenter d'associer, selon un schéma systématique, assistance humanitaire et aide au développement à plus long terme, on a élaboré entre 1997 et 1998 un projet de cadre stratégique régissant l'aide du PNUD; par la suite, celui-ci est devenu le premier cadre de coopération avec le Tadjikistan et le Conseil d'administration l'a entériné pour la période 1999-2000 lors de sa première session ordinaire en 1999.

3. Le présent cadre de coopération a été élaboré en consultation avec le Gouvernement, les organismes des Nations Unies, les donateurs et les organisations non gouvernementales (ONG) qui travaillent au Tadjikistan. Il prend en compte les conclusions et les recommandations auxquelles est parvenu l'examen effectué en septembre 2000. Il est conçu pour jouer un rôle de moteur et de catalyseur dans l'assistance que les organismes des Nations Unies apportent au Tadjikistan conformément à l'Appel global interorganisations de 2001 pour le Tadjikistan.

I. Situation du développement dans l'optique du développement humain durable

Contexte politique

4. Le conflit civil qui a duré cinq ans, de 1992 à 1997, a fait 50 000 morts et blessés, 600 000 personnes déplacées, 500 000 émigrants, 60 000 réfugiés, 55 000 orphelins et 20 000 veuves pour une population de 5,8 millions d'habitants. La destruction des infrastructures matérielles a causé des pertes considérables en termes de logements, d'hôpitaux, d'écoles, de réseaux de distribution d'eau, et de routes, et le pays continue de souffrir de pénuries et de maladies diverses.

5. Après des négociations prolongées dans lesquelles l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle important, le Gouvernement et l'Opposition tadjike unie ont signé un accord de paix à Moscou en juillet 1997. Cet accord constituait une base qui permettait d'envisager un avenir plus stable et un gouvernement plus uni. Malgré la persistance de l'instabilité dans certaines régions, un processus de consolidation de la paix et de démocratisation a été lancé et les premières élections parlementaires multipartites ont eu lieu en février et mars 2000. Même si les causes du conflit civil du Tadjikistan perdurent, une stabilité, certes fragile, est maintenue et la période de transition se poursuit. Cela étant, la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) a achevé son mandat en mai 2000 et a été remplacée par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan, qui doit faire bénéficier le pays du concours de la communauté internationale pendant cette période de transition.

6. Le Gouvernement fait face à des défis importants en matière de gestion des affaires publiques : renforcer les institutions et les structures de l'État; faciliter une représentation adéquate, tant au Gouvernement qu'au Parlement, de forces qui étaient auparavant opposées; et réaliser un équilibre des pouvoirs entre le centre et les régions. Pour réussir, il faudra renforcer l'état de droit malgré les problèmes variés auxquels il doit faire face : crime organisé, trafic de drogues, contrebande d'armes, situation instable en Afghanistan, retour des réfugiés, réinsertion des anciens combattants, extrême pauvreté, mauvaises récoltes et grave sécheresse, effondrement des services sociaux. Tout cela rend les résultats du processus de paix extrêmement vulnérables.

Contexte économique

7. Après le recul marqué qui a suivi l'indépendance, l'économie s'est redressée en 1998 grâce à la mise en oeuvre du programme de stabilisation et à une reprise progressive de la croissance économique. Le produit intérieur brut (PIB) effectif a augmenté de 3,7 % en 1999 et le taux d'inflation a été de 30,1 %. Ces résultats sont cependant encore fragiles car ils dépendent de la fluctuation des prix mondiaux des principales exportations du pays, le coton et l'aluminium. Avec l'appui de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), un certain nombre de réformes structurelles ont été mises en oeuvre et des progrès ont été accomplis dans la transition vers une économie de marché. Toutefois, la faiblesse des investissements tant étrangers que nationaux entraîne une faible productivité et la déficience des infrastructures.

8. L'agriculture est un secteur clef de l'économie. Elle représente près du tiers du PIB et environ la moitié des emplois. Cependant, sa contribution à la réduction de la pauvreté est faible, étant donné la médiocre productivité des fermes d'État, l'accès limité des cultivateurs privés à la terre, la pénurie d'intrants, le mauvais état des principales infrastructures agricoles et les bas prix des produits agricoles. La très forte baisse de la production alimentaire nationale, à la suite de la sécheresse récente, est attribuable en grande partie aux déficiences des systèmes d'irrigation et de drainage.

Contexte social

9. L'accès aux services sociaux de base comme les soins de santé, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'éducation est limité à cause du manque de matériel essentiel, d'un entretien insuffisant et des faibles salaires des enseignants et du personnel médical, qui sont souvent payés avec plusieurs mois de retard. L'éducation continue de se dégrader et un grand nombre d'enfants ne vont pas à l'école parce qu'ils n'ont pas de manuels scolaires, de vêtements ou de chaussures, parce que, en hiver, les écoles sont mal chauffées ou ne le sont pas du tout, et parce qu'il n'y a pas d'enseignant motivé. Seulement 35 % de la population, surtout dans les centres urbains, a accès à un réseau de distribution d'eau; dans la plupart des régions rurales, ces réseaux sont soit inexistantes soit très faibles. De même, le secteur des soins médicaux souffre d'une insuffisance d'équipement, de fournitures et de financement.

10. Comme dans bien d'autres sociétés, les femmes du Tadjikistan sont les victimes silencieuses de la guerre et du changement économique. Au cours des quelques dernières années, des centaines de milliers de femmes tadjikes ont été contraintes de

quitter leur foyer et plus de 20 000 d'entre elles sont devenues veuves. Elles doivent se battre pour elles-mêmes et pour leur famille en une période de pauvreté et de chômage croissants. Avant l'indépendance, la plupart des femmes travaillaient dans les secteurs de l'éducation et de la santé or ceux-ci ont terriblement souffert des conséquences économiques de la guerre civile. Elles ont donc dû se tourner vers le secteur économique informel, qui offrait des possibilités de se constituer un revenu au moyen d'activités comme l'artisanat, la petite entreprise, la production agricole à petite échelle et l'élevage du bétail.

11. Un autre problème très délicat est la réinsertion dans la vie civile de milliers de rapatriés, d'anciens combattants et de personnes déplacées. Il faut créer de nouvelles sources de revenu afin de consolider les acquis du processus de paix. La réinsertion reste largement théorique étant donné le manque de ressources, les difficultés administratives et la lenteur de la réorientation culturelle nécessaire pour permettre aux intéressés de faire face à une situation nouvelle, tant politique qu'économique.

12. Selon le document provisoire définissant des stratégies de lutte contre la pauvreté, plus de 80 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. En fait, les données de 1989 montrent que le Tadjikistan était déjà la république la plus pauvre de l'ex-Union soviétique. La pauvreté du pays s'explique par la faiblesse de ses ressources économiques, par l'effondrement de l'Union soviétique qui lui fournissait environ 40 % de son PIB pour soutenir son infrastructure sociale et économique et son budget de fonctionnement, et par les suites de la guerre civile. En termes monétaires, les salaires réels ont chuté dramatiquement à moins de 5 % de leurs niveaux d'avant l'indépendance; les employés de l'État ne reçoivent en moyenne que l'équivalent de 9 dollars par mois et les employés du secteur social beaucoup moins. Avec un indicateur du développement humain (IDH) de 0,663 en 1997, le Tadjikistan occupait la 110e place sur un total de 174 pays, modeste progrès par rapport à 1994 alors qu'il occupait le 115e rang selon le Rapport mondial sur le développement humain, 2000.

Perspectives environnementales

13. Du point de vue de l'environnement, le Tadjikistan connaît trois grands problèmes : a) la dégradation des terres causée par une piètre gestion de l'irrigation; b) le déboisement qui s'est accéléré de façon inquiétante au cours des 10 dernières années en raison d'une absence de carburant causée par les bouleversements économiques et les troubles civils; et c) la désertification attribuable à des pratiques agricoles qui ont porté atteinte à des terres fragiles, notamment dans le sud-ouest du pays, et qui ont menacé les zones protégées et les réserves naturelles. Le traitement des eaux usées constitue aussi un risque pour la santé. Cette situation a contribué à des baisses dans la production agricole et rendu les familles rurales plus vulnérables.

II. Résultats et enseignements de la coopération passée

14. Le premier cadre de coopération avec le Tadjikistan indiquait trois domaines d'intervention : la gestion des affaires publiques; le relèvement, la reconstruction et le développement; la gestion rationnelle des ressources naturelles. En septembre 2000, lors de l'examen de pays, on a évalué l'appui apporté par le PNUD dans ces domaines; on y a noté les résultats suivants :

Diagnostic et analyse

15. Le PNUD a lancé trois activités destinées à faire mieux comprendre les besoins du pays en matière de développement. Premièrement, il a participé avec la Banque mondiale à la réalisation d'une grande enquête sur le niveau de vie au Tadjikistan; celle-ci a, pour la première fois, permis d'établir un profil national de la pauvreté dans le pays et a servi de base pour une évaluation de la pauvreté et, par la suite, pour l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté. La capacité du Bureau national de statistique a aussi été renforcée pour qu'il puisse réaliser des enquêtes en la matière. Deuxièmement, le PNUD a tenté de déterminer, au moyen d'une initiative d'un cadre stratégique, dans quelle mesure le pays avait besoin de l'assistance de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes. Troisièmement, son outil d'analyse le plus important a été une série de cinq rapports nationaux annuels sur le développement humain, où ont été examinés des aspects de l'économie politique du pays du point de vue du développement humain durable.

Société civile

16. Le PNUD a participé à de nombreuses activités intéressant la société civile et considérées comme importantes dans la période qui a immédiatement suivi la guerre civile. En premier lieu, son projet relatif au rétablissement de la confiance et de la paix a contribué à établir un réseau de 20 centres de développement communautaire, reconnus comme des moyens utiles de faciliter le dialogue et l'action communautaire. Grâce à la bonne application de la stratégie arrêtée pour la sortie de projet, les 20 centres de développement communautaire ont tous continué de fonctionner après l'achèvement des opérations. En second lieu, le Bureau pour l'intégration des femmes au développement a contribué à la responsabilisation des femmes au moyen de ses formules de microcrédit et de ses programmes de formation en matière de santé et de droits des femmes; il a appuyé le Gouvernement dans l'élaboration et l'application d'un plan d'action national pour le progrès de la femme; il a établi des statistiques ventilées selon le sexe; il a concouru à la création d'organisations non gouvernementales s'occupant de problèmes qui intéressent les femmes et encouragé la préparation de futures dirigeantes. Le Bureau poursuit ses opérations en tant qu'organisation non gouvernementale sans autre appui financier du PNUD, et réalise des projets pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et pour le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP).

Gestion des affaires publiques

17. Le PNUD a accordé son appui au Parlement du Tadjikistan nouvellement élu : a) en élaborant un règlement intérieur pour chacune des deux chambres; b) en établissant une banque de données et en renforçant les capacités nationales dans le domaine de la gestion des ressources extérieures et de la coordination de l'aide; et c) en renforçant les capacités de gestion du Ministère des affaires étrangères et de la Commission de réconciliation nationale. Le PNUD a aussi contribué à moderniser le centre informatique de l'Université technique du Tadjikistan et il a appuyé un projet conjoint avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans le domaine de l'instruction civique lors des élections parlementaires de 2000.

Reconstruction, relèvement et développement

18. Environ 80 % des ressources de base du PNUD (8,3 millions de dollars de 1995 à 2001) ont été consacrés aux programmes de reconstruction, de relèvement et de développement à Shaartuz, Kulyab et Garm. Le PNUD a aussi assuré la gestion et l'appui technique de ce programme ainsi qu'une importante capacité d'exécution. Des ressources considérables ont été mobilisées : a) au titre de la participation aux coûts (11,2 millions de dollars) pour laquelle les principaux donateurs ont été les États-Unis, l'Union européenne, la Suisse, le Japon, le Canada et le Royaume-Uni; b) au titre des accords de financement parallèles (1,24 million de dollars) joints à des montants tirés des montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB 1.1.3) pour des interventions d'urgence (1,6 million); et c) au titre des ressources provenant des fonds d'affectation spéciale (1,3 million de dollars), notamment du Fonds suédois d'affectation spéciale du PNUD, du Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la paix et le développement au Tadjikistan, et de la Norvège. Le total des contributions, y compris les ressources de base du PNUD, s'est élevé à 23 millions de dollars de 1995 à 2001.

19. Exécuté dans des situations sociales, politiques et économiques très différentes et très difficiles, le programme de reconstruction, de relèvement et de développement a beaucoup contribué au redressement social et économique dans chacun de ces domaines ainsi qu'à la consolidation de la paix, comme le montre une évaluation indépendante réalisée en juillet et août 2000. Plus de 690 projets auxiliaires ont été réalisés dans les domaines de la santé, de l'éducation, des infrastructures, de l'agriculture, de la mise en valeur de ressources en eau et de la promotion de la femme; plusieurs milliers de bénéficiaires en ont profité. En sous-traitant à des sociétés privées et publiques locales, le programme a eu un effet positif pour les économies locales et a entraîné la création d'emplois. Le programme de réinsertion a permis à 1 200 anciens combattants de trouver un emploi à court terme et à 485 anciens combattants d'obtenir un emploi permanent.

20. L'exécution satisfaisante de ces projets tient manifestement aux bonnes relations établies avec les autorités locales. Le fait de recourir à des comités consultatifs de district pour le développement et à des comités d'adjudication a permis au programme de fonctionner dans un cadre conforme aux priorités locales et a eu pour résultat que les décisions, notamment en ce qui concerne les contrats, ont été prises d'une manière transparente. Des méthodes d'autofinancement ont été mises en application afin d'assurer le fonctionnement, entre autres, d'écoles, de centres de santé, d'hôpitaux, de systèmes d'approvisionnement en eau et de systèmes d'irrigation rénovés.

Gestion rationnelle des ressources naturelles

21. La plupart des activités prévues dans ce domaine, financées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), n'ont pas encore eu lieu, bien qu'un travail préparatoire important ait été réalisé et que des propositions de projet aient été approuvées. La gestion rationnelle des ressources naturelles sera donc examinée dans le deuxième cadre de coopération avec le Tadjikistan. Des ressources provenant du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse ont aussi été approuvées, ce qui doit permettre de préparer un plan d'action national pour lutter contre la désertification.

22. Les expériences et les enseignements de la coopération et de la gestion des programmes passées ont servi à éclairer l'examen par pays, au cours duquel on a noté la nécessité de mieux coordonner et de mieux intégrer les projets relatifs à chacun des domaines d'activité. L'absence d'une telle coordination a restreint la cohérence et l'efficacité du programme de pays.

23. L'examen par pays a aussi fait ressortir qu'il importe d'étudier attentivement les conditions dans lesquelles sont conçus les projets, qu'ils doivent être exécutés par le pays ou par un organisme, afin d'éviter que la direction d'un projet ne soit trop autonome ou que le bureau de pays n'exécute directement un projet involontairement. Il est nécessaire d'intégrer plus efficacement dans le programme d'ensemble du PNUD le programme de reconstruction, de relèvement et de développement, mis en oeuvre par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). L'insuffisance des moyens sur le plan national a pour conséquence une médiocre exécution. Aussi, le PNUD est-il devenu dans les faits l'organisme d'exécution des projets nationaux, ce qui nuit à la fois aux fonctions de contrôle qu'il doit assumer et à la responsabilité qui lui incombe d'utiliser ses propres projets pour renforcer les capacités nationales.

24. Lors de l'examen par pays, on a noté aussi que, même si la plupart des programmes et des projets avaient obtenu d'excellents résultats du point de vue de l'exécution et de la mobilisation des ressources, on n'avait pas accordé suffisamment d'importance à la planification stratégique et à la planification à terme. On a recommandé que le PNUD s'implique davantage dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le programme de reconstruction, de relèvement et de développement. Les stratégies de sortie, bien que très fermement appliquées et fructueuses dans le cas du projet destiné à consolider la paix et renforcer la confiance, n'avaient pas été prévues dans les documents relatifs aux projets et n'avaient été élaborées pour deux projets que vers la fin de leur mise en oeuvre.

25. Il y a aussi été recommandé que l'autorité gouvernementale chargée de la coordination fasse partie intégrante de la planification et de la gestion du programme. Des mécanismes précis de contrôle et d'évaluation devraient être utilisés pour chaque projet et les recommandations devraient être appliquées autant que possible.

26. Alors que s'affermait au Tadjikistan le processus visant au renforcement de la paix, il sera nécessaire d'améliorer la coordination entre la consolidation de la paix, le développement humanitaire et le développement à plus long terme.

III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés

27. Le Tadjikistan est en train de passer du stade du relèvement qui fait suite à un conflit au stade de la transition économique qui fait suite à l'indépendance. En reconnaissant une importante priorité aux objectifs de développement à long terme, le PNUD réorientera peu à peu son action, passant de l'assistance de type humanitaire à court terme à la réduction de la pauvreté à long terme afin d'appuyer les politiques gouvernementales en matière de développement économique et social.

28. Parmi les principaux instruments de la stratégie du Gouvernement figure un programme macroéconomique de trois ans, appuyé par la Banque mondiale et le FMI, qui est lié au programme tendant à la réduction de la pauvreté et à la crois-

sance que le gouvernement est en train de préparer avec l'aide de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement et du FMI. À ce sujet, le document provisoire définissant des stratégies de lutte contre la pauvreté a été approuvé en octobre 2000 et un document complet définissant des stratégies de lutte contre la pauvreté doit être soumis aux donateurs à la troisième réunion du Groupe consultatif pour le Tadjikistan à Tokyo en mai 2001. Cette stratégie est constituée des neuf composantes sectorielles suivantes : marchés du travail et privatisation, macroéconomie, agriculture, éducation, soins de santé, protection sociale, infrastructures, tourisme, loisirs et environnement, structures de gestion publique et gestion des affaires publiques. Le PNUD a apporté son concours à l'élaboration du document provisoire définissant des stratégies de lutte contre la pauvreté en cofinçant l'enquête sur le niveau de vie au Tadjikistan et il fournira des conseils stratégiques, en amont, sur les politiques à suivre pour la formulation de trois politiques sectorielles en ce qui concerne le document définissant des stratégies de lutte contre la pauvreté.

29. Dans la mise en oeuvre de la stratégie visant à la réduction de la pauvreté, le Gouvernement entend poursuivre les principaux objectifs suivants : a) assurer la croissance économique en encourageant les activités liées aux exportations et les activités à forte intensité de main-d'oeuvre; b) fournir aux pauvres des services sociaux de base suffisants, notamment en matière de santé et d'éducation; c) soutenir certains revenus dans l'intérêt des plus pauvres; et d) gérer efficacement les affaires publiques.

30. L'objectif général du cadre de coopération avec le Tadjikistan est donc d'être l'un des éléments d'un vaste réseau de partenariats établis entre les organismes des Nations Unies, les donateurs et les organisations non gouvernementales qui s'emploient à réduire la pauvreté. Les projets et l'action humanitaire d'autres organismes des Nations Unies devraient s'inscrire dans cette stratégie. Ils ont été inclus dans l'Appel global interorganisations de 2001 pour le Tadjikistan visant à recueillir auprès de la communauté internationale un total de 82 millions de dollars. Les principaux organismes des Nations Unies qui participent à cet appel sont le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUD, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan (UNOCHA), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Toutefois, à ce jour, ces organismes ne sont pas arrivés à atteindre les objectifs fixés, ce qui montre les difficultés rencontrées quand il s'agit de se procurer des ressources pour l'aide humanitaire.

31. Dans le cadre général des besoins prévus pour le Tadjikistan au cours des trois prochaines années, le PNUD entend continuer à associer relèvement et aide au développement qui seront intégrés plus étroitement dans le cadre plus général de l'appui à la stratégie de la réduction de la pauvreté. Par conséquent, l'assistance que le PNUD apportera dans l'avenir sera regroupée dans trois domaines d'activité : a) le renforcement des capacités de gestion des affaires publiques; b) la reconstruction, le relèvement et le développement; et c) la protection de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources naturelles. De plus, il sera tenu compte, dans ces trois domaines d'activité, de la gestion de l'environnement et de la promotion de la parité des sexes dans le développement, qui sont des thèmes communs à ces trois domaines.

A. Mise en place de capacités aux fins d'une gestion saine des affaires publiques

32. Les trois domaines de programme viseront essentiellement à renforcer les capacités nationales pour permettre au Tadjikistan de superviser certains aspects particuliers de son développement. Cela étant, dans le premier de ces domaines, l'accent sera mis sur :

a) L'aide apportée au Groupe de travail présidentiel chargé de la stratégie de lutte contre la pauvreté, en particulier pour : 1) la formulation de certains volets de la stratégie grâce à l'apport de compétences hautement spécialisées dans des secteurs précis; 2) l'appui apporté, en concertation avec la Banque africaine de développement (BAfD), à l'organisme national de statistique pour lui permettre d'améliorer ses activités d'analyse et de suivi des indicateurs de la pauvreté;

b) La mise en place de capacités nationales en vue de faciliter l'analyse des questions se rapportant au développement humain grâce à : 1) l'établissement annuel de rapports nationaux sur le développement humain; 2) la création d'un centre de développement humain durable à la Bibliothèque nationale tadjike et l'intégration dans le programme universitaire de cours portant sur le développement humain durable;

c) Le renforcement de l'administration publique sous forme d'un appui accordé à certaines institutions telles que le Ministère des affaires étrangères, l'Université technologique du Tadjikistan pour la formation à l'informatique, et plus particulièrement la promotion des femmes en vue de leur permettre d'accéder à des postes de responsabilité à l'avenir, ainsi qu'à d'autres organismes par la suite, tels que l'Institut supérieur de contrôle des finances publiques;

d) La collaboration avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan dans les domaines de la paix, de la réconciliation et des droits de l'homme, en particulier pour faciliter la réinsertion des anciens combattants.

33. Le PNUD oeuvrera également en étroite collaboration avec d'autres donateurs, notamment la Banque mondiale, le FMI, la BAfD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les bailleurs de fonds bilatéraux.

34. Les résultats escomptés sont les suivants : a) *Stratégie de lutte contre la pauvreté*. Renforcement des capacités nationales pour encourager la formulation d'orientations générales dans des domaines précis et pour améliorer les activités d'analyse et de suivi des problèmes liés à la pauvreté; adoption de cadres de politique générale adaptés pour remédier à ces problèmes dans le cadre de la stratégie d'élimination de la pauvreté; conclusion d'accords de collaboration avec la Banque mondiale, la BEF et le FMI; b) *Rapports nationaux sur le développement humain*. Sensibilisation accrue au sein du Gouvernement, des universités et de la société civile aux modèles de développement humain durable et de réduction de la pauvreté; et c) *Renforcement de l'administration publique*. Installation d'équipements informatisés au Ministère des affaires étrangères, formation de fonctionnaires aux techniques de l'information à l'Université de technologie du Tadjikistan et amélioration des activités d'audit de l'Institut supérieur de contrôle des finances publiques.

35. Les indicateurs utilisés pour mesurer les résultats seront les suivants : a) *Stratégie de lutte contre la pauvreté*. Préparation de notes de politique sectorielle et de

documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, publication et remise à jour régulière de statistiques et de données nationales relatives à la pauvreté, ventilées par sexe et par région, dans le cadre du suivi régulier de la stratégie; b) *Développement humain durable et stratégie de lutte contre la pauvreté*. Débats et discussions consacrés à la stratégie d'élimination de la pauvreté et aux rapports nationaux sur le développement humain par le biais des médias et dans le cadre de réunions de travail et de consultations publiques; introduction de programmes scolaires et de cours consacrés au développement humain durable dans les établissements d'enseignement supérieur; prise en compte des concepts et des questions ayant trait au développement humain durable dans les déclarations et les politiques gouvernementales; c) *Formation à l'informatique* et formation de spécialistes des technologies de l'information au Ministère des affaires étrangères, fréquence et qualité accrues des activités d'audit réalisées par l'Institut supérieur de contrôle des finances publiques.

B. Reconstruction, relèvement et développement

36. Le PNUD continuera à appuyer le programme de reconstruction, relèvement et développement (PRRD) en lançant à partir de 2001 une deuxième phase d'assistance s'il dispose des fonds nécessaires pour ce faire. Ces activités sont destinées aux populations, pauvres pour la plupart, qui vivent dans des zones où les infrastructures doivent être remises en état. Ces populations comptent des résidents à long terme, des personnes déplacées à la suite de la guerre, des réfugiés rapatriés qui vivaient auparavant en Afghanistan et dans d'autres pays voisins et des anciens combattants démobilisés. Les activités en question contribueront à la réalisation des objectifs fixés pour certains volets de la stratégie de réduction de la pauvreté, qui portent sur le marché du travail et la privatisation, l'agriculture, l'éducation, les soins de santé et l'infrastructure, en fonction des besoins et des ressources disponibles.

37. Elles se poursuivront dans le cadre de sous-projets menés dans la région de Shaartuz (région occidentale de Khatlon) dans le sud du Tadjikistan, zone la plus dévastée par la guerre, qui a accueilli un nombre important de rapatriés en provenance de l'Afghanistan, la région de Kulyab (région orientale de Khatlon), qui n'a pas été directement touchée par la guerre mais qui est néanmoins l'une des plus pauvres du pays, la région de Gharm, située dans la vallée de Karateguine à l'est du Tadjikistan et, plus récemment, dans la région de Soghd, située dans le nord du pays, qui a été ajoutée au projet en 1999.

38. Une mission destinée à élaborer un deuxième programme de reconstruction, relèvement et développement (PRRD II), prévue pour avril-mai 2001, mettra au point des interventions du PNUD dans les trois domaines suivants : amélioration des capacités et gestion des affaires publiques à l'échelon local, développement économique au niveau local et réinsertion des anciens combattants.

39. Conformément aux recommandations de la mission d'évaluation de juillet 2000 et après l'examen des priorités dont il faut tenir compte pour améliorer la durabilité des activités, il est proposé que le PNUD continue de fournir un appui technique et administratif pour la mise en oeuvre de sous-projets menés dans des secteurs particuliers et dans certaines régions grâce au financement de donateurs, et qui portent sur : a) le développement agricole, pour permettre à des particuliers d'avoir accès à la terre et à d'autres avantages découlant de la privatisation des exploitations

agricoles, tout en améliorant les procédures d'enregistrement des biens fonciers; b) l'accès au crédit agricole, grâce à la création d'associations de crédit et d'épargne; c) la gestion des ressources en eau et des terres, qui est liée à l'irrigation; d) la création de petites entreprises, y compris d'activités commerciales à l'intention des femmes; e) l'aide aux anciens combattants, grâce à la création d'emplois, la promotion d'activités commerciales, la constitution d'associations de production et l'organisation d'une formation professionnelle; f) un accès plus large à l'éducation et aux services de santé et autres services sociaux, y compris pour promouvoir la formation de comités locaux de gestion; et g) un accès accru aux systèmes d'approvisionnement en eau potable grâce à la remise en état et à l'amélioration de l'infrastructure.

40. L'accent sera davantage mis sur la consolidation des structures de participation en matière de gestion, la mise en place de capacités de planification aux niveaux local et régional, le renforcement des liens avec les ministères d'exécution et la création d'un comité directeur des donateurs au niveau interministériel. Il s'agit d'accroître les possibilités de traiter les questions de politique générale et d'établir plus formellement un lien avec les exigences de mise en oeuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

41. Le PNUD et son agent d'exécution, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), travailleront en étroite collaboration avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan (programme de réinsertion des anciens combattants grâce à des travaux de remise en état des systèmes de drainage et d'irrigation et grâce à la formation professionnelle), le Programme alimentaire mondial (PAM) (programme de location de terres avec option d'achat), la BAfD (projet de relèvement du secteur social) et l'Allemagne (programme de réinsertion des anciens combattants), et mobiliseront de nouvelles ressources grâce à un système de participation aux coûts.

42. Faisant fond sur les capacités mises en place dans le cadre du programme de reconstruction, relèvement et développement (PRRD), le PNUD et l'UNOPS appuieront le lancement d'un emprunt de 20 millions de dollars par la Banque asiatique de développement au titre d'un projet de relèvement du secteur social qui est exécuté par le PNUD dans le cadre d'un accord de services de gestion. Les activités viseront notamment à rétablir les services sociaux de base liés à l'éducation, la santé et la protection sociale, à renforcer les administrations locales et les organisations communautaires et à recourir à des ONG, telles que la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dans deux régions qui bénéficient du PRRD, à savoir les régions de Soghd et de Khatlon, ce qui offrira d'autres possibilités de coordination et d'échange de données d'expérience.

43. Les résultats escomptés sont les suivants : augmentation de la production agricole; réduction du chômage; gestion efficace des ressources en eau et des terres; croissance économique accélérée; amélioration de la santé et de l'éducation; et réinsertion des anciens combattants. Des objectifs par région seront établis en fonction des besoins et de la disponibilité des ressources.

44. Les indicateurs portent notamment sur le nombre d'exploitations agricoles privées enregistrées, les infrastructures remises en état, le bon fonctionnement des comités consultatifs de développement des districts, la proportion de la population ayant accès à des services de base et le pourcentage d'anciens combattants réinsérés dans la société.

C. Protection de l'environnement et gestion rationnelle des ressources naturelles

45. Les activités du PNUD dans ce domaine viseront à appuyer le volet environnement de la stratégie de lutte contre la pauvreté grâce au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et à d'autres ressources, et à aider le Gouvernement à remplir les obligations que lui imposent deux conventions des Nations Unies. Des considérations d'environnement seront également intégrées dans les activités des deux autres domaines de programme du PNUD pour veiller à ce que les questions liées à l'environnement sont considérées comme des préoccupations intersectorielles tant au niveau de la planification (stratégie de lutte contre la pauvreté) que de la mise en oeuvre [programme de reconstruction, relèvement et développement (PRRD)].

46. D'abord, dans le domaine des changements climatiques, et conformément aux objectifs énoncés dans le Protocole de Montréal, le présent programme aidera à compléter un projet destiné à éliminer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, en particulier celles qui sont utilisées pour la réfrigération. Ensuite, il facilitera l'élaboration d'un premier rapport national sur le problème des changements climatiques au Tadjikistan, qui sera soumis conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

47. Enfin, dans le domaine de la conservation de la biodiversité, le PNUD a organisé en septembre 2000 un premier atelier de sensibilisation au FEM, qui visait à mieux faire connaître le Fonds auprès des localités, des principales parties prenantes et des ONG locales se consacrant à la protection de l'environnement et à les aider à mieux comprendre la notion de diversité biologique. Cette initiative donnera par la suite lieu à l'élaboration d'un plan d'action stratégique national de protection de la biodiversité qui répondra aux exigences de la Convention sur la diversité biologique. Les projets de conservation de la biodiversité faisant suite à ce plan d'action devraient permettre la mise en oeuvre des volets de la stratégie.

48. L'aide apportée par le PNUD devrait avoir les résultats suivants : réduction progressive du volume des substances qui appauvrissent la couche d'ozone pour le ramener de 56 tonnes en 1998 à 10 tonnes d'ici à 2003; réalisation d'une étude sur les changements climatiques au Tadjikistan dans le cadre du rapport national qui sera présenté à la prochaine conférence sur les changements climatiques; mise en oeuvre d'un plan d'action stratégique destiné à protéger la biodiversité.

49. Les indicateurs porteront sur la rédaction de rapports, l'évaluation statistique du taux d'utilisation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et les mesures prises par le Gouvernement pour donner suite à chacun des projets précités.

IV. Modalités de gestion

Exécution des projets

50. L'applicabilité de la modalité d'exécution nationale fera l'objet d'un examen au cas par cas, compte tenu de la capacité requise pour l'exécution du projet. Le manuel sur l'exécution des projets à l'échelle nationale sera publié et diffusé en an-

glais et en russe et une formation initiale sera dispensée. Une vaste stratégie de partenariat sera élaborée conjointement par le Gouvernement, les organismes des Nations Unies, la société civile et les organisations internationales.

Conception des projets

51. La planification des projets mettra l'accent sur la durabilité et l'impact des activités, en tenant compte des enseignements tirés de l'exécution des projets menés lors du cycle précédent. Pour assurer la durabilité des interventions du PNUD, le Gouvernement et le PNUD : a) examineront les mécanismes de durabilité existants; b) encourageront la participation de toutes les parties prenantes durant le cycle du projet; c) intégreront des stratégies de sortie dans tous les projets; et d) mettront en place des capacités de planification et de gestion des activités de développement au niveau des administrations locales, ce qui permettra de renforcer le contrôle national sur les projets. Des indicateurs d'impact seront mis au point pour tous les projets et feront tous l'objet d'un suivi. De nouveaux programmes et projets seront conçus de manière plus coordonnée afin de faciliter l'intégration des activités.

Supervision et gestion des projets

52. Des comités directeurs auxquels participeront des représentants de l'État et de la société civile seront mis en place en vue de dispenser des conseils et de superviser l'exécution des projets retenus dans le cadre du programme. On s'attachera en particulier, pour l'ensemble des activités de suivi et d'évaluation, à utiliser des méthodes et techniques de gestion et de gestion du changement axées sur les résultats.

Mobilisation des ressources

53. Étant donné la réduction critique des fonds mis à la disposition du Programme, on s'efforcera en particulier, avec l'aide du Gouvernement et des donateurs, de sélectionner des projets propres à générer des ressources au titre de la participation aux coûts. Il s'agira avant tout d'obtenir l'aide nécessaire dans le cadre de la deuxième phase du programme de reconstruction, relèvement et développement (PRRD II) pour pouvoir fournir l'appui technique et administratif voulu en vue de mobiliser des contributions au titre de la participation aux coûts. D'autres ressources devront ensuite être mobilisées pour la génération suivante de sous-projets qui seront menés au titre de la deuxième phase proposée.

Coordination des activités menées dans le cadre du système des Nations Unies

54. La collaboration entre les organismes des Nations Unies et l'équipe de pays des Nations Unies sera encore renforcée grâce à des consultations régulières et à des activités coordonnées. On envisage de préparer le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement tout en espérant que le document stratégique sur la lutte contre la pauvreté et la base de données générale élaborée à cette fin pourront être utilisés pour réaliser le bilan commun de pays. On continuera, comme auparavant, à utiliser des locaux communs sur le terrain. Compte tenu de la vulnérabilité de la région face aux catastrophes naturelles et des conséquences qu'entraîne l'instabilité en Afghanistan, le PNUD oeuvrera en étroite collaboration avec les organisations humanitaires en vue de mettre au point des plans d'intervention d'urgence.

Annexe

Objectifs de mobilisation des ressources pour le Tadjikistan (2001-2003)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Remarques</i>
Ressources de base du PNUD		
Montant estimatif du report	567	Report des MCARB 1, des MCARB 2 et des allocations antérieures au titre des SAO
MCARB 1.1.1	2 536	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % de MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
AEPP/AST	168	
Total partiel	3 271^a	
Autres ressources du PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	0	
Participation aux coûts de tierces parties	15 000	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds dont le FEM	2 653	
Total partiel	17 653	
Total	20 924^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; SAO = services d'appui administratif et opérationnel.